



VICAR, S.A.

PASTAS Y PRIMERAS MATERIAS PARA CERAMICA

C/. Rosas, 3 - ☎ 34-96 154 51 00 - Fax 34-96 154 75 00

46940 MANISES (Valencia) ESPAÑA N.º IDENTIFICACION ESA 46064382

Fiche de Données de Sécurité

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, au Règlement (CE) 1272/2008 et au Règlement (CE) 453/2010.

Date de Révision Octobre 2016 – Version : 01

1.- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom : KAOLIN

Nº d'enregistrement REACH: Exempt d'enregistrement REACH en conformité avec l'annexe V. 7.

Synonymes :

Nom commercial :

KAOLIN B MICRONISÉ

1.2 Utilisations du produit

Principales applications en céramique pour la poterie, le carrelage, les tuiles, le sanitaire, la vaisselle,...(liste non exhaustive)

1.3 Identification de la société

VICAR,S.A.
C/ Rosas Nº3
46940 Manises (Valencia)
España
Tel. 96 154 51 00
Fax. 96 154 51 00
vicar@vicar-sa.es

1.4 Téléphone d'urgence

VICAR: (34) 96 154 51 00 aux horaires de bureau.

2.- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Ce produit ne remplit pas les conditions nécessaire pour être classifié comme dangereux selon la Directive 1999/45/CE et le Règlement (CE) No.1272/2008.

Ce produit doit être manipulé avec précaution pour éviter la création de poussières.

Règlement CE 1272/2008 : non classifié.

Classification UE (67/548/CEE) : non classifié

2.2 Eléments d'étiquetage.

Non applicable.

2.3 Autres dangers.

Ce produit est une substance inorganique et n'est pas considéré comme bio-cumulable ou toxique persistant (PBT) ou très bio-cumulable et très persistant (vPvB) à un niveau de 0.1 % ou plus en conformité avec l'annexe XIII de REACH.

3.- COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances.

Non applicable.

3.2 Mélanges.

Nature chimique : Kaolin.

Composants présents:

	N° CAS No.CEE Reach	Classification Directive 67/548/CEE	Classification Règlement 1272/2008	Concentration %
Kaolin	1332-58-74 310-191-1 Exempt Annexe V-7			100

Notes du registre REACH : exempt selon l'annexe V.7

4.- PREMIERS SECOURS

4.1 Mesures de premiers secours

Inhalation :

Faire sortir la personne affectée de la zone pour respirer à l'air libre

Contact avec la peau :

Pas de mesure de premier secours. Laver à l'eau et au savon. Utiliser une crème appropriée pour hydrater la peau.

Contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l'eau. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.

Ingestion:

Pas de mesure de premier secours. Se rincer la bouche à l'eau. Si la gêne persiste, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets importants, aigus et retardés

Aucun connu.

4.3 Indications médicales et traitement

Aucun connu.

5.- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Extincteurs recommandés: le produit n'est pas inflammable ni explosif. Pas de règles restrictives concernant les moyens d'extinction.
Extincteurs non recommandés : aucun.

5.2 Risques spécifiques à la substance ou au mélange.

N'est pas combustible. Pas de décomposition thermique dangereuse.

5.3 Avertissements pour les pompiers.

Utiliser des équipements respiratoires. Ne pas rejeter le produit dans les égouts ou dans les cours d'eau.

6.- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles.

Eviter la formation de poussière. En cas de production de poussière utiliser des équipements de protection respiratoire. Se déplacer avec précaution sur le produit, car la masse argileuse produit des surfaces très glissantes.

6.2 Précautions environnementales.

Eviter le déversement dans les canalisations, les eaux superficielles ou souterraines.

6.3 Méthodes de nettoyage.

Eviter le balayage à sec et utiliser un système de pulvérisation d'eau ou par aspiration pour éviter la création de poussières volatiles ; Utiliser un équipement de protection individuelle qui répond aux normes en vigueur.

7.- MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Conseils pour une manipulation, sans danger :

Eviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Ne pas inhaler les poussières. En cas de dispersion utiliser des équipements de protection respiratoire. Avant les pauses et à la fin du travail se laver soigneusement les mains et les zones de la peau touchées. Manipuler avec précautions les produits emballés pour éviter une rupture accidentelle.

7.2 Conditions pour un stockage sans danger.

Exigences techniques pour le magasinage et les récipients :

Maintenir les emballages fermés pour éviter les ruptures accidentelles.

Stocker dans un endroit couvert et sec.

7.3 Utilisations spécifiques finales.

Si vous devez avoir une utilisation spécifique, mettez-vous en contact avec votre fournisseur.

8.- CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit respecte les limites d'exposition pendant le travail réglementaires pour tous ,les types de poussière volatile (par exemple poussière totale, poussière respirable ou poussière cristalline respirable).

Limite d'exposition à long terme (8-heures TWA) : VLA 2 mg/m³ de poussière respirable

VLA = Valeur Limite Environnementale, LEP = valeur Limite d'Exposition Professionnelle

8.2 Contrôles de l'exposition.

Contrôles techniques appropriés

Réduire au maximum la production de poussières volatiles. Utiliser des espaces fermés, une ventilation et un filtrage de l'évacuation pour maintenir la concentration de particules dans l'air au-dessous des limites d'exposition spécifiées.

Si les opérations génèrent des poussières, de la fumée ou des vapeurs, utiliser un système de ventilation pour que l'exposition soit inférieurs aux limites d'exposition. Prendre des mesures d'organisation, comme séparer les zones empoussiérées des zones fréquentées par le personnel. Les vêtements souillés doivent être enlevés et lavés.

Protection personnelle

Protection respiratoire : Normalement, il n'y a pas besoin de protection respiratoire. Au cas seulement où le produit est séché et qu'il se produit une dispersion de poussière, utiliser des masques de protection pour poussières fines (P3).

Protection des mains : Non nécessaire pour une utilisation normale. Les personnes qui ont une peau spécialement sensible à la poussière ou à l'humidité doivent utiliser des gants de protection résistants aux produits chimiques (PVC ou latex)

Protection oculaire : Si un risque de contact avec les yeux est possible utiliser des lunettes de protection répondant aux normes en vigueur. Il est fortement déconseillé de porter des lentilles de contact pendant l'utilisation.

Protection cutanée : Non nécessaire pour une utilisation normale. Pour les personnes sensibles il est possible d'utiliser une crème protectrice.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant l'utilisation Se laver les mains après chaque cycle de travail et avant de manger ou de fumer. Utiliser une crème pour les mains afin d'éviter le dessèchement.

Contrôles d'exposition environnementale

Pas de protection spéciale nécessaire.

9.- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques.

Etat physique : poudre / poudre atomisée

Couleur : Ocre-gris-blanc

Odeur: Inodore à la sortie de la fabrication. Comme certaines boues, un stockage prolongé et des températures élevées peuvent produire une odeur de vase.

Point d'inflammation : aucun.

Propriété explosive : aucune.

Solubilité : non soluble dans l'eau.

Valeur du pH : 7

Point de fusion : 1.300°C.

Point d'ébullition : Non applicable.

10.- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité :

Produit stable en conditions normales.

10.2 Stabilité :

Produit stable en conditions normales.

10.3 Réactions dangereuses :

Aucune.

10.4 Conditions à éviter :

Aucune.

10.5 Matières incompatibles à éviter :

Aucune.

10.6 Dangers de décomposition :

Aucun.

11.- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Inhalation :

Une inhalation prolongée et en forte concentration, peut endommager le système respiratoire.

Ingestion :

Aucun effet nocif pour les quantités qui pourraient être ingérées accidentellement.

Contact avec la peau :

Un contact prolongé peut générer un dessèchement de la peau.

Contact avec les yeux :

Effet irritant. Peut provoquer des rougeurs.

Risques aigus et chroniques pour la santé

Pas d'effets toxicologiques connus concernant ce produit.

12.- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité

Ce produit n'a pas d'effets éco toxicologiques connus. Eviter toute dispersion du produit dans le milieu ambiant.

12.2 Persistance et dégradation

Non applicable. Produit non bio dégradable.

12.3 Potentiel de bio-cumulation

Cette substance ou mélange ne contient aucun composant qui soit considéré comme bio-cumulable et toxique persistant (PBT), ni très bio-cumulable et très persistant (vPvB) à des niveaux supérieurs à 0.1%.

12.4 Mobilité dans le sol

Non applicable.

12.5 Résultats de la valorisation PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets nocifs :

Pas d'effets négatifs connus. Ceci n'exclut pas la possibilité en cas de déversement abondant de présenter des effets nocifs ou nuisibles pour l'environnement.

13.- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes pour le traitement des résidus.

Peut être éliminé comme un matériau inactif non toxique en le déposant dans une décharge en conformité avec les normes locales. Éviter la formation de poussières à partir des emballages vides. Stocker les emballages utilisés dans des containers fermés. Ne pas réutiliser les emballages. Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau. Respecter la législation locale ou nationale concernant l'élimination des produits et de leurs emballages. Ce produit n'est pas classifié comme ayant des résidus dangereux en accord avec les décisions 2000/532/CE et 2001/118/CE.

14.- DONNÉES RELATIVES AU TRANSPORT.

14.1 No. ONU.

Non classifié comme produit dangereux.

14.2 ADR.

Non classifié.

14.3 Classes de danger pour le transport.

Non classifié.

14.4 Groupe d'emballage.

Non classifié.

14.5 Dangers pour le milieu ambiant.

Non classifié.

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs.

Non applicable.

Pas de précautions spéciales selon les règlements pour le transport de marchandises dangereuses.

15.- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

15.1 Réglementation et législation particulière au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

REACH – Restrictions pour la fabrication, la commercialisation et l'utilisation de substances, mélanges et articles déterminés dangereux. (Annexe XVII): Pas d'interdiction ni de restrictions.

REACH – Liste de substances candidates que suscitent une préoccupation spéciale pour son autorisation (article 59) : Ce produit ne contient pas de substances très préoccupantes (Règlement (CE) No.1907/2006 (REACH), article 57)

REACH – Liste de substances sujettes à autorisation (Annexe XIV): Pas d'interdiction ni de restrictions.

Les composants du mélange sont exempts d'enregistrement REACH, en conformité avec l'annexe V. Point 7.

16.- AUTRES INFORMATIONS.

Informez les utilisateurs de la présence de silice cristalline et formez-les à une utilisation correcte de ce produit. Le texte d'un accord européen (2006/C 279/02) incluant un guide de bonnes pratiques peut être consulté sur le site www.nepsi.eu. EUROFIL, l'association Européenne des producteurs de silice industrielle, peut proposer des références bibliographiques.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit ne doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.